

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-159

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS
DENOMINATION DU CAMPUS

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 2 novembre
2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 16 novembre 2022.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi
quinze novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef,
M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-
Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par M.
Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Paméla Trécasse par M.
Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique
Bassonville.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
17 h 13 (affaire n° 2022-151) et Mme Claudette Clain
Maillot à 17 h 16 (affaire n° 2022-151).

Départ(s) en cours de séance : Mme Annie Mourgaye à
17 h 43 (affaire n° 2022-154) et M. Bernard Robert à
18 h 40 (affaire n° 2022-169).

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2022 -159

**ZAC TRIANGLE DE L'OASIS
DENOMINATION DU CAMPUS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2007-043 du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération n° 2008-099 du 19 juin 2008 approuvant la concession d'aménagement « ZAC Triangle de l'Oasis » et rendue exécutoire le 23 septembre 2008 ;

Vu la délibération n° 2021-124 du 5 octobre 2021 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement — Travaux — Environnement » réunie le 26 octobre 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 15 novembre 2022 ;

CONSIDERANT :

Les enjeux de ce campus urbain implanté au sein de la ZAC Triangle de l'Oasis, projet inclusif et novateur, qui accueillera sur le territoire portois un cluster de l'expérimentation et de la recherche pour la ville durable insulaire et tropicale,

La mémoire de Paul Vergès, ses valeurs, ses combats, ses travaux, son engagement sans faille face aux défis du réchauffement climatique, de la transition écologique, énergétique et économique, du développement de notre région et de l'épanouissement des Réunionnais, et de son soutien indéfectible à l'éducation ainsi qu'à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de dénommer l'ensemble cohérent des espaces réalisés dans le périmètre de la ZAC Triangle de l'Oasis, « Campus Paul Vergès » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS DENOMINATION DU CAMPUS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la proposition de dénomination du Campus de la Zone d'Aménagement Concerté du Triangle de l'Oasis.

La ZAC Triangle de l'Oasis, a été créée en 2007 et modifiée en 2021. Sa réalisation est confiée à la SEDRE dans le cadre d'une concession d'aménagement jusqu'en 2024.

Ce périmètre opérationnel et réglementaire (cf. carte) accueille un campus urbain, lieu d'enseignement alliant excellence et formation professionnelle.

Le site occupe une place stratégique dans la trame urbaine et l'organisation spatiale de la ville à la suite de l'adoption du Plan d'Urbanisme Directeur conduit par la municipalité portoïse et le maire Paul Vergès à partir de 1971. Il est à l'épicentre du territoire communal, sur la percée structurante de la ville vers la mer, démarrante depuis le rond-point de la Rose-des-Vents, empruntant l'avenue Raymond Vergès, la place Aimé Césaire et son pôle d'échanges multimodal, la rue de Cherbourg, l'avenue des Chagos, et enfin la rue François de Mahy, débouchant dans l'axe du bassin d'évitement du port Ouest.

Le campus s'inscrit dans un quartier en pleine transformation, point de convergence des nouvelles voies de transport en commun en site propre, à proximité de la médiathèque Benoite Boulard rénovée.

Unique dans sa programmation à La Réunion, ce projet vise la réalisation d'un véritable pôle d'enseignement et de formation accueillant à terme environ 1500 étudiants dans un environnement dédié aux savoirs, à la recherche dans le domaine du tertiaire tout en créant de véritables lieux de vie (logements étudiants, pôles de services et espaces publics). Notre ambition politique est de créer un campus ouvert sur la ville et sur les entreprises au sein d'un environnement hautement qualitatif laissant une grande part au végétal.

En outre, campus urbain, inclusif et novateur, il accueillera un cluster de l'expérimentation et de la recherche pour la ville durable insulaire et tropicale.

Enfin, connecté aux écoles d'architecture et d'art, à l'Institut de l'Image de l'Océan Indien, au lycée des Apprentis d'Auteuil, il se veut démonstrateur et exemplaire en matière de développement durable, d'aménagement et de construction bioclimatique et d'inclusion, avec un rayonnement à l'international.

Ainsi, ce projet de campus incarne totalement les ambitions de la ville de Le Port visant l'épanouissement de nos concitoyens, le développement équilibré et harmonieux de notre territoire, et la cohésion sociale pour une société émancipée, solidaire et apaisée. Cette nouvelle grande orientation d'une ville résolument tournée vers l'écologie urbaine a été actée par délibération le 07 décembre 2021.

En ce sens, en l'honneur et à la mémoire de Paul Vergès, de ses valeurs, de ses combats, de ses travaux, de son engagement sans faille face aux défis du réchauffement climatique, de la transition écologique, énergétique et économique, du développement de notre région, de l'épanouissement des Réunionnais et de son soutien indéfectible à l'éducation ainsi qu'à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, il est proposé de dénommer ce campus dont le périmètre est joint en annexe, « Campus Paul Vergès ».

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la dénomination de l'ensemble cohérent des espaces réalisés dans le périmètre de la ZAC Triangle de l'Oasis, « Campus Paul Vergès » ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 974-219740073-20221115-DL_2022_159-DE

PERIMETRE DU CAMPUS PAUL VERGES

